

**La gestion de l'accueil périscolaire  
est confiée à  
Touraine Vallée de l'Indre.**



Plus d'informations sur :

**[www.alsh-tourainevalleedelindre.fr](http://www.alsh-tourainevalleedelindre.fr)**

**Au 1er septembre 2018, la commune de Villeperdue travaillera conjointement avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre qui deviendra gestionnaire et l'organisateur de l'accueil périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h.**

Cela permettra entre autres :

- de poursuivre les actions en cours
- de garantir une offre d'accueil des enfants adaptée aux besoins des familles
- de proposer une tarification harmonisée sur toutes les structures périscolaires de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre
- de mettre en cohérence une politique éducative sur l'ensemble du territoire
- de maintenir l'accueil des enfants par le personnel actuel

### **Le dossier d'inscription :**

La constitution du dossier est obligatoire, vous pouvez le retirer en mairie ou sur le site web ci-dessous.

### **L'inscription préalable :**

La pré-inscription aux activités périscolaires est nécessaire.

Plus d'informations sur :

**[www.alsh-tourainevalleedelindre.fr](http://www.alsh-tourainevalleedelindre.fr)**

Retrouvez notamment sur ce site web :

- le dossier d'inscription
- la fiche sanitaire de liaison
- la fiche d'inscription aux activités périscolaires
- le règlement intérieur
- les tarifs

